



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**Procès-verbal du Conseil Municipal
En date du 10 avril 2024**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
04/04/2024	04/04/2024	14	11	2

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire de la commune.

Présents : M. Joël BOUFFIES - Mme Carole ARAQUE - Mme Agnès BRUNET - Mme Ghislaine BOUSTIE - M. Philippe CAPOCCI - M. Claude CELLIER - Mme Laurence DE MOUSTIER - Mme Roselyne GIRAUDEL - M. Jean-Laurent MACABET - Mme Anna MARTINEZ - M. Thierry TARDIEU

Absents excusés et pouvoirs:

M Jonathan FAUQUE a donné pouvoir à M. Joël BOUFFIES

Mme Bérengère FAVIER a donné pouvoir à M. Jean-Laurent MACABET

Absents : M. Etienne RENET

Mme Agnès BRUNET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 27 mars 2024
- Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2024
- Délibération relative aux subventions allouées aux associations
- Délibérations relatives aux budgets primitifs 2024 de la commune et de l'assainissement
- Tour de table des commissions municipales
- Questions diverses
- Agenda

M Le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée d'accepter l'ajout d'une délibération concernant la tarification de l'occupation du domaine public pour de nouvelles activités commerciales.

Votes « favorable » à l'unanimité

I/ Approbation du PV du 27 mars 2024

Votes « favorable » à l'unanimité

II/ Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2024

Conformément à l'avis de l'assemblée délibérante, le choix est fait de laisser les taux des taxes à l'identique que l'année passée et ainsi ne pas les augmenter.

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2024:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.81 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49.97 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9.87 %

Pour mémoire en 2023 : les recettes perçues ont été de 363 755 euros.

Votes « favorable » à l'unanimité

III/ Délibération relative au budget prévisionnel 2024-Assainissement

Le projet BP 2024 propose un budget qui s'équilibre comme suit :

en Fonctionnement : 65 025.91 euros (en 2023 : 63 558.00 euros)

En Investissement : 50 589.71 euros (en 2023 : 111 280.75 euros)

Les produits de redevance eau-assainissement intégrant les abonnements SAUR et les nouveaux raccordements à la Station d'épuration sont les suivants :

- En 2023 : au BP : 41 000 euros et réalisé : 55 240 euros
- En 2024 : au BP : 29 000 euros (fin des PC au lotissement donc très peu de potentiels raccords à la STEP)

L'emprunt s'est terminé en 2023 et il faut noter que le budget communal n'abonde pas celui de l'assainissement en 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	65 025,91	43 158,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
S	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	21 867,91
		=	=
		65 025,91	65 025,91

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	36 573,00	50 589,71
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	T	14 016,71	0,00
		=	=
		50 589,71	50 589,71

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	115 615,62	115 615,62
----------------------------	------------	------------

Votes «favorable» à l'unanimité

IV/ Délibération relative au budget prévisionnel 2024-Communal

Suite aux réunions d'orientation budgétaire des 5 mars et 08 avril 2024 et le vote du résultat d'affectation décidé lors du dernier CM comme suit:

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	6 395,92
--	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	387 770,19
--	------------

Cela permet de prévoir en section fonctionnement des dépenses et des recettes qui s'équilibrent à 1 002 990.01 euros.

- **Section fonctionnement :**

L'excédent du résultat a été ventilé sur les chapitres 011 (charges courantes), 012 (ressources humaines) et 65 (élus et autres charges) pour le capitaliser en prévision de l'exercice 2025.

Pour rappel, 2 agents titulaires du service des Affaires scolaires sont en arrêts maladie depuis décembre pour l'un et février pour l'autre. Cela implique un renfort en personnel à temps partiel (CDD), des heures supplémentaires régulières pour 2 autres agents

Il y aura le recrutement d'1 agent technique saisonnier de 7 mois, comme l'année précédente.

Par ailleurs, la caisse de retraite CNRACL réclame un reliquat de cotisations à hauteur de 16 453.68 e depuis 2015. La précédente mandature avait alors saisi la préfecture pour faire valoir son refus de payer mais la CNRACL réitère sa requête cette année. Ne sachant pas l'issue du dossier de recours, il convient d'inscrire cette dépense prévisionnelle.

Pour ce qui est des recettes, les impôts et taxes prévues ont été arrêtées à 444 000 euros en 2024, alors que le résultat de 2023 est de 448 000 euros mais les annonces du Gouvernement en matière de restriction budgétaire invitent à la prudence sur le prévisionnel.

- **Section Investissement :**

L'assemblée délibérante décide, entre autres, les dépenses suivantes :

-Achat d'une partie du terrain de M et Mme Libes à l'entrée du village pour proposer un espace de stationnement désengorgeant l'agglomération pour un montant de 55000 euros correspondant à la moitié de la parcelle,

-Sécurisation des remparts et du beffroi pour un montant de travaux de 37 000 euros,

-Réfection du réseau des sources pour un montant de travaux maximal de 29 500 euros,

-Réseau pluvial et VRD pour un montant de l'étude prévue à hauteur de 13 780 euros,

-Réfection thermique de toitures de bâtiments communaux pour un montant de travaux de 9 700 euros,

-Plan de circulation : phase 2-rue des Sources pour un montant estimés de travaux à 150 000 euros, avec un démarrage en fin d'année pour un paiement échelon sur l'exercice actuel et le suivant

Ces opérations d'investissement sont montées avec des demandes de subventions pour chacune.

L'annuité de l'emprunt reste élevée, à presque 164 000 euros, car elle prend en compte la dernière tranche de l'emprunt pour la station de lavage des pulvérisateurs agricoles, pour laquelle la commune a perçue en parallèle le versement de la subvention de la Région.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante autorise M le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

-Fonctionnement : 7.5%

-Investissement : 7.5%

Le conseil municipal approuve et vote le budget primitif de la commune pour l'année 2024 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	559 170,57	565 566,49

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	18 981,86	68 571,61
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 55 985,67	(si solde positif) 0,00

=	=	=	
Total de la section d'investissement (2)		634 138,10	634 138,10

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 002 990,01	635 219,82

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 367 770,19

=	=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		1 002 990,01	1 002 990,01

TOTAL DU BUDGET (4)		1 637 128,11	1 637 128,11
----------------------------	--	---------------------	---------------------

Votes « favorable » à l'unanimité

V/Délibération relative aux subventions allouées aux associations

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient dès à présent, d'attribuer les subventions aux associations locales et extra communales, compte tenu des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2024.

Par ailleurs, M. le Maire ajoute que l'octroi des subventions à ces associations est conditionné à la transmission de justificatifs administratifs permettant d'apprécier la pertinence des actions de ces associations au regard des sommes demandées et de l'intérêt local. Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Amicale Laïque de l'école de Villedieu-Buisson	550 €
Association Paroissiale de Villedieu	100 €
Association Contes et Rencontres	100 €
Association « Le chemin des chapelles en pays Ventoux »	100 €

Association « Les Amis de la Chapelle»	200 €
Badaboum- Ecole de cirque et des arts frères	100 €
Club des Aînés	250 €
Comité des Fêtes de Villedieu	5000 €
Comité du Souvenir Vaison La Romaine	50 €
Confrérie Saint Vincent	200 €
Coopérative Scolaire école de Villedieu	500 €
Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus »	100 €
Maquis Vasio VLR	100 €
DDEN-Union de Vaucluse des délégués départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse	50 €
Festival BD AOC	2 000 €
TOTAL	9400 EUROS

Votes « favorable » à l'unanimité

VI/Délibération concernant l'occupation du domaine public

Par principe, toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance payable d'avance et annuellement.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues pour l'occupation d'installations précaires sur les trottoirs, voies piétonnes, semi-piétonnes :

- une maraichère, implantée sur la commune, « le Chambouleg-Maraichage Bio-Agriculture paysanne » qui souhaiterait proposer un stand de vente de légumes, mesurant 4 mètres linéaires, d'une périodicité du mois de mai à novembre, sur la place de la Libération, les lundis à partir de 16h00 jusqu'à 18h00 en période scolaire, et de 17h00 à 19h00 pendant la période estivale ;
- une fleuriste, implantée sur la commune, « Douceur sacrée » qui souhaiterait disposer d'un emplacement devant son atelier, sis 13 rue du Mistral, afin de disposer ses plantations sur la voie publique, tout au long de l'année lors des jours d'ouverture de sa boutique, occupant ainsi un espace de 4 mètres sur 2 mètres

La Commune de Villedieu se réserve le droit d'interdire l'installation de certains dispositifs : la sécurité, l'encombrement ou le manque d'esthétisme avec le milieu environnant sont assez d'éléments pour refuser l'implantation de dispositifs sur le domaine public.

Monsieur le maire propose de fixer à 50 euros par an la redevance de l'ODP, pour chacune de ces installations précaires, contribuant ainsi à l'accompagnement au développement économique de ces sociétés.

Votes « favorable » à l'unanimité

VII/Tour de table des commissions municipales

-Voirie et technique

Le débroussaillage des chemins aura lieu à partir de la mi-juin

Le devis de réparation du réseau des sources va être discuté très rapidement pour une remise en eau de la fontaine dès les premiers jours de l'été.

-les Syndicats

Il est indiqué que le RAO a reçu quelques plaintes suite à l'élévation des tarifs des abonnements.

Le gaspillage en eau est toujours à déplorer à l'échelle du territoire couvert par le RAO.

-Les affaires sociales :

Les activités solidaires organisées à la Maison de Paulette dans l'hiver ont connu un grand succès. Il y a eu de nombreuses participations aux ateliers, très diversifiés aussi bien dans le local mais également aux sorties extérieures.

Le partage de savoirs, le bénévolat et la cohésion du groupe sont à saluer.

Il y aura une petite fête de clôture ce 19 avril à la Maison de Paulette en attendant la réouverture à l'automne prochain.

Le collectif des petits producteurs locaux va prendre la suite dans les prochaines semaines. Des réunions ont eu lieu avec la commission municipale et tous les producteurs intéressés par ce projet. La réflexion porte sur le type de structure et le fonctionnement de ce groupement. M le Maire explique qu'il faut faire vivre la Maison de Paulette mais sans sinistrer l'épicerie. La gérante a d'ailleurs participé à la réunion et les discussions restent ouvertes.

Pour la commune, il est important de percevoir les loyers, par une activité saisonnière, qui doivent couvrir l'annuité de l'emprunt.

Le devenir de la Maison Paulette sous-entend des travaux importants à réaliser et la question de la revente des étages est posée pour obtenir des financements de rénovation de la bâtisse.

- Urbanisme

La révision générale du PLU touche à sa fin et le commissaire enquêteur a transmis ce jour son rapport à M le Maire. La clôture fera l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal.

Il reste 4 lots vacants au lotissement du clos sous le château.

-Les affaires scolaires et Développement durable

Le samedi 13 avril, à l'école aura lieu le point de départ de l'action « Nettoyons le sud » en partenariat avec les Villadéens, les scolaires et tous les bénévoles qui souhaitent participer.

VIII/Questions diverses

Néant

IX/Agenda

-Célébration du 08 mai 1945 à partir de 11h00

-Prochain conseil municipal est prévu le 30 mai à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h25


La secrétaire de séance,


Agnès BRUNET.

Le Maire,


Joël BOUFFIES.




Loïc Doust